



CHARTRE

**Côtes d'Armor Nature Environnement - Fapen
à l'attention des adhérents représentant
la Fédération auprès de Commissions
préfectorales et autres Administrations**

La règle générale est d'appliquer au mieux, en toutes circonstances, l'équilibre entre les 3 piliers du développement durable : Environnemental, Social et Economique, même si notre rôle primordial est de faire prendre en compte le volet environnemental, trop souvent ignoré ou minimisé.

Il s'agit de :

- Promouvoir les réponses dont les conséquences seront réversibles et non agressives (envers l'environnement et les personnes) ;
- Agir aujourd'hui en pensant demain, pour ne pas laisser aux générations futures le soin de gérer les conséquences de nos choix ;
- Préférer systématiquement le préventif au curatif ;
- Privilégier l'intérêt général, et non des intérêts privés/individuels (refuser le « NIMBY »).
- Promouvoir les approches économes des ressources, et l'utilisation des ressources renouvelables ;
- Participer au changement des mentalités en faisant comprendre que l'environnemental est un atout économique, et non un handicap ;
- Partager la culture environnementale par la diffusion la plus large et des actions lisibles.

Le cas échéant, et dans la mesure du possible, la Fédération CANE facilite l'accès à toute information utile, à la formation et met à disposition son réseau de contacts.

La Fédération CANE n'est associée à aucun parti politique, mais peut à l'occasion d'actions qu'il est de son registre de soutenir, se retrouver occasionnellement aux côtés de ceux qui, même politiquement engagés, défendent les mêmes objectifs.

La Fédération Côtes d'Armor Nature Environnement :

- Contribuera aux actions et initiatives publiques et privées qui défendent ces valeurs, et leurs apportera son appui et sa participation ;
- S'investira dans les réflexions et actions des organismes publics/privés qui visent ces objectifs ;
- Apportera toute l'aide possible aux initiatives locales qui promeuvent ces valeurs, et alertent et réagissent quand elles sont mises en danger ;
- Répondra aux demandes de ses associations adhérentes à chaque fois qu'elles vont dans le sens de ces valeurs et objectifs.

Un adhérent qui se réclame de Côtes d'Armor Nature Environnement, ou qui représente la Fédération dans quelque instance que ce soit, publique ou privée, se doit de défendre ces valeurs et objectifs. Elles définissent le cadre de son autonomie dans un tel contexte.

En cas de difficulté à se positionner, le Représentant de CANE se référera au Bureau et/ou au Président de la Fédération pour préciser le choix de CANE dans une situation inédite ou difficile.

Côtes d'Armor Nature Environnement - Fapen, 23 rue des promenades, 22000 Saint Brieuc

Tél : 02 96 62 06 40 / cotesdarmorENV@free.fr

Agréée au titre de l'article L 160-1 du code de l'urbanisme et 40 de la loi du 10 juillet 1976